

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29  
Votants : 28  
Absente : 1

L'an deux mille dix

Le 18 mai

18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2010

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, M. Francis GAVILAN, M. Beñat IRASTORZA, Mmes Claire d'ELBEE, Isabelle RAGOZIN, M. Pierre TETEVIUDE, Mrs Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Mme Marie-Hélène GOYA, Mrs Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Jean TELLECHEA, Mmes Valérie ANDIAZABAL, Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, Isabelle LE BARS-FAURISSON, Isabelle ECHEVERRIA, Annette ARAMBURU, Mrs Renaud LASSALLE, Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET, Mrs Philippe ARAMENDI, Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

M. Martin TELLECHEA à M. TETEVIUDE

M. LARRETCHE à M. GAVILAN

M. PICOT à Mme le Maire

Absente :

Mme CONNAN-GIACOMETTI

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

**OBJET : Electrification rurale – Programme « Eclairage public (SDEPA) – Communes urbaines (souterrain) 2009 - approbation du projet de financement de la part communale – chemin ATALAYA**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées Atlantiques de procéder à l'étude des travaux d'éclairage public liés à l'enfouissement des réseaux au chemin Atalaya.

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la commune d'Urrugne du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise E.T.D.E.

Madame le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « éclairage public (SDEPA) communes urbaines (souterrain) 2009 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- DECIDE de procéder aux travaux ci-dessus désignés
- CHARGE le Syndicat Départemental d'Energie de l'exécution des travaux
- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux TTC.....31 010.37 €

Frais de gestion et imprévus .....4 397.46 €

TOTAL .....35 407.82 €

- S'ENGAGE à verser, à titre provisionnel, dans la Caisse du Receveur Syndical, la somme de 22 690.67 € à financer sur fonds propres pour assurer le financement des travaux de la façon suivante :

Participation du SDEPA (dépense subv plafonnée à 28.507,96 € HT) 7 126.99 €

T.V.A pré-financée par le Syndicat .....5 590.16 €

**Participation communale 22 690.67 €**

.../...

**Suite délibération du 18 mai 2010 : « Electrification rurale – Programme « Eclairage public (SDEPA) – Communes urbaines (souterrain) 2009 - approbation du projet de financement de la part communale – chemin ATALAYA »**

La contribution définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux

*Votes pour : 28*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi  
en Sous-Préfecture :  
Visé le :  
Publié ou notifié le